

31 mai 2018

## **Autolib : Les élus contestent les méthodes du groupe Bolloré**

Autolib' est un service public d'auto partage disponible dans une centaine de communes d'Ile-de-France. Il prend la forme d'une délégation de service public (DSP), confiée par les collectivités à une filiale du groupe Bolloré. Elle a débuté en 2011 – c'était alors une première mondiale – et doit s'achever en 2023.

Le plan d'affaires initial soumis par l'entreprise gestionnaire prévoyait que ce service fonctionne sans aucun fonds public – en-dehors de l'investissement sur les stations – et dégage même un bénéfice net d'au moins 56M€ au terme de la concession.

Dès les premières années, les résultats en nombre de trajets et en durée des trajets, se sont révélés en dessous des prévisions. Le secteur de la mobilité a, par ailleurs, entamé une véritable révolution, avec l'émergence des VTC et d'autres services d'autopartage qui n'existaient pas lorsqu'Autolib' a été imaginé.

Face à ces points d'inquiétude soulevés par le Syndicat, l'entreprise gestionnaire a toutefois longtemps laissé entendre qu'elle allait redresser d'elle-même son service.

À la rentrée 2016, l'entreprise a changé de ligne : elle a adressé au Syndicat Autolib' Vélib' Métropole un plan d'affaires actualisé. Ce plan faisait état, pour la première fois, d'un résultat net déficitaire au terme de la concession, pouvant atteindre 179,3 M€ et qui serait à la charge des collectivités. Le Syndicat a immédiatement contesté ce montant aberrant.

Les communes adhérentes ont en effet été surprises de cette soudaine détérioration des comptes aussi rapide. S'il est tout à fait concevable que les collectivités financent une partie d'Autolib', puisqu'il s'agit d'un service public qui est utile aux métropolitains, la somme annoncée alors par le groupe Bolloré a paru particulièrement excessive.

Le Syndicat a donc refusé de donner son agrément à ce plan d'affaires et déclenché dans la foulée un audit afin de comprendre précisément ce qui se passait, quelle devait être la répartition des charges financières entre l'entreprise et les communes, et quelles pourraient

### **CONTACT PRESSE :**

Syndicat Autolib' Velib' Métropole  
Mélody Tonolli 01 80 18 92 03  
melody.tonolli@autolibvelibmetropole.fr

être les mesures correctives pour redresser la barre et rendre le service à nouveau bénéficiaire.

Cet audit a été conduit par le cabinet Ernst & Young de fin 2016 au printemps 2017 et partagé avec les élus métropolitains qui siègent au comité de suivi. Il a confirmé qu'une partie du déficit que l'entreprise voulait faire peser sur les collectivités était contestable. Il a aussi préconisé que le Syndicat et l'entreprise ajustent le service :

- Côté Syndicat, il s'agissait de décider de la fermeture des stations les plus déficitaires, de réactualiser les tarifs, d'expérimenter la publicité sur les voitures, et d'accueillir de nouveaux services dans les espaces d'abonnement. Cela a été progressivement mis en œuvre.
- Côté entreprise, il s'agissait d'améliorer la qualité du service, notamment l'entretien et le renouvellement des stations et des voitures, une meilleure régulation et le lancement d'une campagne commerciale d'envergure pour recruter de nouveaux abonnés. A ce jour, cela n'a pas été mis en œuvre.

À la suite de cet audit, et au regard des désaccords persistants entre le Syndicat et le groupe Bolloré, les deux parties ont acté d'un commun accord, au printemps 2017, le déclenchement d'une procédure de conciliation.

La conciliation est une procédure courante : les deux parties décident de désigner un arbitre indépendant, définissent ensemble quel sera son champ d'action, et cet arbitre est mandaté pour trouver une solution.

Le comité de conciliation a formellement débuté son travail à la rentrée 2017 et rendu son rapport définitif en mars 2018.

Sans tenir compte de l'avis du Syndicat, le groupe Bolloré a mis fin par courrier daté du 25 mai à toute procédure de conciliation et conditionne la poursuite du service à un financement des collectivités dont le montant repose sur sa seule évaluation.

Les élus des communes membres du Syndicat restent pleinement déterminés à défendre au mieux l'intérêt des collectivités, des contribuables et des usagers d'Autolib'.